

## NOTICE D'INFORMATION POUR LES PRATIQUANTS A L'ESSAI

Lors de vos journées d'essais, les non-licenciés seront dorénavant couverts par une garantie responsabilité civile et une individuelle accident.

### Garanties :

	<b>PRATIQUANTS L'ESSAI</b>
<b>Activités</b>	Toutes activités statutaires
<b>Durée</b>	1 Jour
<b>Renouvelable</b>	3 Essais
<b>Garanties</b>	Responsabilité civile + Défense Pénale et recours ( <i>dans les limites et conditions du contrat</i> ) Décès accidentel : 2 500 € Invalidité permanente totale ou partielle : 3 000 € Frais médicaux (y compris forfait hospitalier) : 1 000 €

Pour ces essais, il est impératif de remettre la fiche d'inscription au **non-licencié** à son arrivée. Il convient de faire signer ce document.

Un registre d'essai devra également être tenu et impérativement envoyé à l'assureur.

Ces documents seront envoyés par courrier à ALLIANZ DEGROISE 16 rue des Carabiniers de Monsieur BP 183 49415 SAUMUR cedex) ou par mail : [h949261@agents.allianz.fr](mailto:h949261@agents.allianz.fr) et ce dans un délai de 48 heures suivant ces essais.

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables sur le site Allianz/degroised mais aussi sur le site de la Fédération.

Un double de la fiche d'inscription devra être conservé par le club tant que la licence n'aura pas été validée.

***A noter : Aucune indemnisation ne pourra intervenir sans que ces deux documents ne soient fournis à l'assureur.***